

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 21 Janvier 2025

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT,

Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE,

Excusés : Élia CALE (Procuration P. TARTIERE), Frédéric BOIVIN.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20h15.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

– **Approbation du procès-verbal du 10 Décembre 2024.**

– *Approuvé à l'unanimité.*

– **Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement pour le BP 2025.**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite d'un quart de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est donc proposé avant l'adoption du budget 2025 d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Comptes	Crédits ouverts en 2024	Autorisation
2031	8 180.00€	2 045.00€
2313	66 316.00€	15 500.00€

– *Approuvé à l'unanimité.*

– **Secrétariat : poste à pourvoir.**

Suite à la décision de Melle Rey de démissionner de son poste au sein de la collectivité. Nous sommes dans l'obligation de supprimer son emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires au 28 février 2025, afin de créer un emploi pour Mme Laurence MARTIN en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2025.

– *Approuvé à l'unanimité.*

– **Protection sociale complémentaire.**

M. le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Le Conseil décide donc :

- d'adhérer à la Convention de participation pour le risque « Prévoyance »

- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre

Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € bruts mensuels, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025.

– *Approuvé à l'unanimité.*

– **Protection sociale complémentaire volet santé.**

Monsieur le Maire expose :

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Le Conseil municipal : mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé.

– *Approuvé à l'unanimité.*

– **Patrimoine de la commune, ex maison Astier.**

Question sur son utilisation: location, vente, logement d'urgence ? activité commerciale ou artisanale, point de vente ? .Dans un premier temps, il s'agit seulement d'évoquer diverses possibilités.

– **SIVOS : investissements et fonctionnements.**

Au niveau des travaux, une enveloppe se dessine. Dernière estimation : 1.060.000 € TTC, en espérant 720.000 € de subvention (79% du HT), mais certainement surestimé. Les travaux prévus sur les anciens bâtiments : isolation, huisseries, une partie de toiture. Une fin des travaux prévue en septembre 2026.

Les effectifs sont est passés de 159 à 123 élèves et une fermeture de classe programmée, et il y aura moins de 100 élèves à la rentrée prochaine.

Une discussion est engagée sur le fonctionnement du SIVOS, et sur la pertinence des travaux, et enfin sur l'effectif des élèves de Cournols dans les prochaines années.

– **SME SUEZ, Télérelève.**

Voir le diaporama projeté en séance. Une information est jointe au compte-rendu.

- **Église : gestion de l'accès.**

L'Église est gérée jusqu'à présent par Maurice ASTIER, qui ne peut plus le faire à ce jour.

Nos remerciements à Maurice pour toutes ces années de service et de dévouement.

Plusieurs possibilités : demander à quelqu'un d'autre (cadre réglementé & indemnisé), ou automatiser la porte avec des heures d'ouverture.

- **INSEE : population 2025.**

Année 2010 : 244 h / Année 2015 : 241 h / Année 2021 : 238 / Année 2025 : 236 h

On perd des habitants régulièrement depuis la création de la commune (en 1876 : 406 h).

- **Questions diverses.**

Réalisation d'une plaque commémorative en mémoire de Germain TARTIERE validée ce jour.

Plantation de plusieurs arbres au dolmen et sur Cournols, validée ce jour 1 245 € H .T

La séance est levée à 22h25.

Prochain Conseil le 11 février à 20h.